

## PROCES VERBAL

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025

Le 11 avril 2025, le Conseil Municipal dûment convoqué le 07 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire en salle des Archers à Longperrier, sous la présidence de Madame Florence RONGIONE, Maire.

#### 19 membres présents à l'ouverture :

Mme Florence RONGIONE, M Claude MARTA, Mme Nadine DOYELLE, M Yves TOUSSAINT, Mme Maryline ALCAZAR, M Florian PERYKASZA, Mme Majda GUECHAIRI, M Dominique PHILIBERT, Mme. Guermia BRAHNA, M. Mickael HIDALGO, Mme Yasmina BENAIDJA, Jean-Michel CAMATCHY, Mme Céline MARLIER, Mme Jennifer PARANG, Mme Catherine LEJARRE, M Patrick SNAKOWSKI, Mme Marie-Christine DELMÉ, M Christophe LE VAILLANT, Mme Catherine GRECO.

#### 4 membres absents représentés :

M Michel MOUTON (pouvoir à Mme ALACAZAR), M Joseph UZAN (pouvoir à M Yves TOUSSAINT), Mme Melissa GUILLEMARD-CHAT (pouvoir à Mme Marlier), M. Julien FERRANDIER (pouvoir à Mme Benaidja).

Mme Le Maire ouvre la séance à 20H10 après avoir vérifié que le quorum est atteint.

**Désignation du secrétaire de séance : Mme Majda GUECHAIRI (vote unanime)**

#### **Délibération n° 2025-28 - Approbation du procès-verbal, séance du 05 Mars 2025.**

Mme Le Maire demande s'il y a des observations avant la mise au vote.

Mr Snakowski prend la parole : « Je ne suis pas d'accord avec les retranscriptions des comptes rendus et notamment du dernier, des déformations de nos propos ont été rédigés ». Le groupe d'opposition demande que les retranscriptions soient au plus réel des échanges.

Après en avoir pris note, Mme Le Maire met à l'approbation.

**Le conseil municipal a validé le Procès-Verbal**

**par 19 voix POUR (dont 4 pouvoirs) et 4 voix CONTRE (M Patrick Snakowski, Mme Marie-Christine DELME, M Christophe LE VAILLANT, Mme Catherine GRECO)**

#### **Décisions du maire.**

Mme Le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du 05 mars 2025 et propose de prendre acte des décisions suivantes :

Signature d'un contrat de location avec Leclerc Location pour la mise à disposition d'un véhicule pour le transport des personnes âgées.

#### **Délibération n° 2025-29 Election d'un conseiller municipal délégué**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le maire peut pour assurer la bonne marche de l'administration, donner délégation à un conseiller municipal. Les postes d'Adjoints au

Maire ayant tous reçus délégation, Mme Le Maire propose d'inscrire au tableau du conseil un poste de conseiller délégué afin de confier la délégation finances/budget à un élu.

Entendu les explications de Mme Le Maire, les membres du Conseil Municipal,

**APPROUVENT à L'UNANIMITE,**

**par 22 voix POUR (dont 4 pouvoirs) et 1 ABSTENTION (M Patrick SNAKOWSKI)**

#### **Délibération n° 2025-30 Election d'un conseiller municipal délégué**

Vu la délibération précédente, Mme Le maire procède aux opérations de vote pour élire un conseiller délégué aux finances et au budget.

Après appel à candidature, deux élus se portent candidats : **Mme Majda GUECHAIRI et M Mickael HIDALGO.**

Mme Le Maire préside le scrutin, assistée pour le contrôle de 2 assesseurs : Mme Marie Christine Delmé et Mme Yasmina Benaidja, ainsi qu'un secrétaire : Mr Christophe Le Vaillant.

Les élus sont appelés à voter chacun leur tour, le dépouillement se dit comme suit :

Nombre de votants	23
Majorité absolue	12
Nombre de suffrage exprimés	20
Nombre de voix pour Mme Guechairi	16
Nombre de voix pour Mr Hidalgo	3
Nombre de bulletin nul	1
Nombre de bulletin blanc (enveloppe vide)	3

**Mme Majda GUECHAIRI est élue conseillère déléguée aux finances et au budget.**

Le tableau des élus est donc mis à jour de la façon suivante :

<b>TABLEAU DES ELUS</b>		
	<b>FONCTION</b>	<b>IDENTITE</b>
1	Maire	<b>Florence Rongione</b>
2	Adjoint au maire	<b>Claude Marta</b>
3	Adjoint au maire	<b>Nadine Doyelle</b>
4	Adjoint au maire	<b>Yves Toussaint</b>
5	Adjoint au maire	<b>Maryline Alcazar</b>
6	Adjoint au maire	<b>Florian Perykasza</b>
7	Adjoint au maire	<b>Guermia Brahma</b>
8	Conseiller municipal délégué	<b>Majda Guechairi</b>
9	Conseiller municipal	<b>Dominique Philibert</b>
10	Conseiller municipal	<b>Mickael Hidalgo</b>
11	Conseiller municipal	<b>Yasmina Benaidja</b>
12	Conseiller municipal	<b>Jean-Michel Camatchy</b>
13	Conseiller municipal	<b>Céline Marlier</b>
14	Conseiller municipal	<b>Michel Mouton</b>
15	Conseiller municipal	<b>Jennifer Parang</b>
16	Conseiller municipal	<b>Joseph Uzan</b>
17	Conseiller municipal	<b>Catherine Lejarre</b>
18	Conseiller municipal	<b>Melissa Guillemand-Chat</b>
19	Conseiller municipal	<b>Julien Ferrandier</b>
20	Conseiller municipal	<b>Patrick Snakowski</b>
21	Conseiller municipal	<b>Marie-Christine Delmé</b>

22	Conseiller municipal	Christophe Levaillant
23	Conseiller municipal	Catherine Gréco

### **Délibération n° 2025-31 Indemnités de fonctions des élus**

Après l'élection du conseiller délégué, Mme le Maire propose de modifier le tableau des indemnités des élus, en précisant que l'enveloppe globale reste à l'identique et que la délibération n° 2025-17 sera abrogé pour tenir compte de la décision prise au cours de cette question.

Il est proposé au conseil la révision du taux des indemnités et des indemnités des élus suivant le tableau ci-après :

Qualité	Identité	Pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FPT	Montant Mensuel Brut
<b>Maire</b>	Florence RONGIONE	<b>50,7400 %</b>	<b>2 085,68 €</b>
<b>1<sup>er</sup> Adjoint au Maire</b>	Claude MARTA	<b>18,9825 %</b>	<b>778,64 €</b>
<b>2<sup>è</sup> Adjoint au Maire</b>	Nadine DOYELLE	<b>18,9825 %</b>	<b>778,64 €</b>
<b>3<sup>è</sup> Adjoint au Maire</b>	Yves TOUSSAINT	<b>18,9825 %</b>	<b>778,64 €</b>
<b>4<sup>è</sup> Adjoint au Maire</b>	Maryline ALCAZAR	<b>18,9825 %</b>	<b>778,64 €</b>
<b>5<sup>è</sup> Adjoint au Maire</b>	Florian PERYKASZA	<b>18,9825 %</b>	<b>778,64 €</b>
<b>6<sup>è</sup> Adjoint au Maire</b>	Guermia BRAHNA	<b>18,9825 %</b>	<b>778,64 €</b>
<b>Conseillère Municipale Déléguée</b>	Majda GUECHAIRI	<b>06,0000 %</b>	<b>246,63 €</b>

Entendu les explications de Mme Le Maire, le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré,

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Par 23 voix POUR (dont 4 pouvoirs)**

### **Délibération n° 2025-32 CARPF-Convention de prestation de service relative à la gestion des payes et des carrières**

En vue de répondre à l'intérêt exprimé par notre commune, quant à l'adhésion au service mutualisé relatif à la gestion mutualisée des paies et des carrières, et d'approuver la convention de mutualisation à la gestion des paies et des carrières, établies entre notre commune et la communauté d'agglomération Roissy Pays de France. Cette convention fixe notamment les modalités de cette prestation. Le point de départ de cette convention débute le 1<sup>er</sup> juillet 2025 jusqu'au 31 décembre 2026.

Entendu les explications de Mme Le Maire, le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré,

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Par 23 voix POUR (dont 4 pouvoirs)**

### **Délibération n° 2025-33 Désignation des représentants au sein des différents syndicats et organismes**

Par courrier du 20 février 2025, Mr le Sous-Préfet nous rappelle que la commune de Longperrier est représentée au sein du Syndicat Mixte du Bassin de la Haute et Basse Beuvronne (SMBHBB) à la travers la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF), et qu'il appartient donc au conseil communautaire de la CARPF de désigner ses délégués au sein du ce syndicat.

D'autre part, le courrier du 20 février 2025 précise que la commune n'est pas membre du Sdesm mais est représentée à travers le SIER de Claye Souilly.

Il est demandé au Conseil Municipal de modifier la délibération n° 2025-04 du 16 janvier 2025 en retirant les parties concernant la désignation des membres représentés au sein du syndicat de la Haute et Basse Beuvronne (SMBHBB) et au sein du Sdesm.

Entendu les explications de Mme Le Maire, le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré,  
**APPROUVE A LA MAJORITE**

**Par 22 voix POUR (dont 4 pouvoirs) et 1 voix CONTRE (M Mickael HIDALGO)**

#### **Délibération n° 2025-34 Projet Educatif « Vivre et Agir Ensemble »**

À la suite des élections de décembre 2024, la nouvelle équipe municipale doit proposer un nouveau Projet Educatif.

Pour respecter cette obligation, le projet éducatif qui est présenté, remplit les objectifs, à savoir : permettre au directeur des structures périscolaires et extra scolaires de préparer leur projet pédagogique après approbation de l'assemblée délibérante.

Mme Delmé prend la parole après qu'elle lui soit donnée et fait observer que les horaires inscrits en page 3 du projet ne sont pas la réalité. Elle demande donc la vérification de ces horaires.

D'autre part, Mme Delmé demande qui va dispenser l'aide au devoir ? M Pérykasza lui réponds après que la parole lui a été donné : « nous avons anticipé, nous sommes à la recherche et nous prenons des contacts avec des associations ».

Mme Délmé : « Les jeunes iront à la salle des Archers ? »

Mr Pérykasza : « nous avons fait la proposition des 2 salles aux anciens, leur choix est de conserver la salle du Vivier. Les enfants iront donc à la salle des Archers. Un projet intergénérationnel est envisagé.

Entendu les explications de Mme Le Maire, le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré,  
**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Par 23 voix POUR (dont 4 pouvoirs)**

#### **Délibération n° 2025-35 Compte de Gestion du SGC de Meaux**

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée (avant le vote du compte administratif), qui doit concorder avec le compte administratif.

Le compte de gestion du budget principal 2024 est présenté comme suit :

Le résultat de l'exercice 2024 du budget principal présente :

- Un excédent en section de fonctionnement de 1 159 417.78 €
- Un déficit en section d'investissement de - 182 782.09 €
- Le résultat de clôture est donc de : 976 635.69 € (reporté sur l'exercice 2025)

Les membres de l'opposition demandent une suspension de séance qui leur est accordée à 20h34.

Reprise de la séance à 20h56

Mme Le maire met au vote, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce document et de l'autoriser à le valider.

Entendu les explications de Mme Le Maire, le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré,  
**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Par 16 voix POUR (dont 4 pouvoirs) et 7 ABSTENTIONS (M Patrick SNAKOSWSKI, Mme Marie-Christine DELME, M Christophe LE VAILLANT, Mme Catherine GRECO, M Mickael HIDALGO, Mme Céline MARLIER, Mme Melissa GUILLEMARD CHAT)**

### **Délibération n° 2025-36 Compte Administratif de l'Ordonnateur**

Le Compte Administratif de l'exercice 2024 a été mis en concordance avec celui du trésorier.  
Le Compte Administratif se résume comme suit :

#### **Section de fonctionnement**

Recettes	2 884 210.08 €
Dépenses	2 679 389.44 €
<hr/>	
Solde d'exécution (excédent)	204 820.64 €
Report de l'exercice N-1 (excédent)	954 597.14 €
<hr/>	
Excédent N	1 159 417.78 €

#### **Section d'investissement**

Recettes	131 535.28 €
Dépenses	515 598.22 €
<hr/>	
Solde d'exécution (déficitaire)	- 384 062.94 €
Report de l'exercice N-1 (excédent)	201 280.85 €
<hr/>	
Déficit N (2024)	- 182 782.09 €

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Le Maire assiste au débat.  
et laisse la présidence de séance au 1<sup>er</sup> Adjoint, M Claude MARTA, et se retire pour la mise au vote.  
Le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, prend la présidence pour procéder au vote.

Entendu les explications de Mme Le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Par 15 voix POUR (dont 3 pouvoirs) et 7 ABSTENTIONS (M Patrick SNAKOSWSKI, Mme Marie-Christine DELME, M Christophe LE VAILLANT, Mme Catherine GRECO, M Mickael HIDALGO, Mme Céline MARLIER, Mme Melissa GUILLEMARD CHAT)**

### **Délibération n° 2025-37 Affectation des résultats – Exercice 2024**

Mme le Maire propose l'affectation du résultat de clôture du budget 2024 au budget primitif de l'exercice 2025, comme suit :

En 002 en recettes de fonctionnement :	976 635.69 €
En 001 en dépenses d'investissement :	182 782.09 €
En 1068 en recettes d'investissement :	182 782.09 €

Entendu les explications de Mme Le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
**APPROUVE A LA MAJORITE,**  
par 16 voix POUR (dont 3 pouvoirs), 4 voix CONTRE ( M Patrick SNAKOSWSKI, Mme Marie-Christine DELME, M Christophe LE VAILLANT, Mme Catherine GRECO) et 3 ABSTENTIONS (dont 1 pouvoir), M Mickael HIDALGO, Mme Céline MARLIER, Mme Melissa GUILLEMARD CHAT)

## Délibération n° 2025-38 Fiscalité directe locale – Exercice 2025

Mme Le Maire présente l'état 1259 produit à l'ensemble des conseillers. Celui-ci comporte les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Mme le Maire précise que le produit des ressources fiscales prévisionnel sera de 1 401 822.00 € incluant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Madame le Maire précise que la collectivité ne prévoit pas d'augmentation des taux des impôts directs locaux et que le coefficient correcteur est resté identique.

Mr Snakowski demande de quel pourcentage va augmenter les impôts du département de la Seine et Marne et de la région, et demande si des chiffres sont à communiquer ; demande des explications concernant la non hausse des impôts locaux.

Mme Le maire lui répond que l'objet de cette question délibéré concerne les taux de la commune et pas de ceux de la région ou du département.

Madame Le Maire demande de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43.90 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 82.77 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 23.86 %

Entendu les explications de Mme Le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **APPROUVE A L'UNANIMITE**,

par **18 voix POUR** (dont 4 pouvoirs), et **5 ABSTENTIONS** ( **M Patrick SNAKOSWSKI, Mme Marie-Christine DELME, M Christophe LE VAILLANT, Mme Catherine GRECO, M Mickael HIDALGO**)

## Délibération n° 2025-39 Budget Primitif 2025

Les documents du budget ont été mis à disposition

Mme le Maire explique le côté raisonnable dans l'élaboration du budget 2025, et dans le respect de chaque thématique et que de beaux projets sont envisagés pour l'année.

Les chiffres principaux sont évoqués et Mr Le Vaillant demande à avoir les investissements

Mme le Maire lui répond que les éléments détaillés lui seront transmis.

Le groupe de l'opposition indique que les chiffres énoncés par Mme Le Mire ne correspondent pas à leurs documents ; or après vérification il s'avère que certains élus n'étaient pas sur les bons documents.

Madame Le Maire explique que le budget primitif tient compte, concernant les recettes, des tarifs municipaux déterminés par délibérations (2023-25 et 2023-27).

Ainsi le budget 2025 se décompose comme suit :

### Section de fonctionnement

Recettes 3 862 239.69 €

Dépenses 3 862 239.69 €

### Section d'investissement

Recettes 1 935 032.36 €

Dépenses 1 935 032.36 €

Au vu des reports constatés du Compte Administratif ainsi que de l'affectation du résultat, il est proposé d'adopter le Budget 2025 de la commune selon la présentation

Concernant les subventions présentées lors du conseil municipal, il est proposé d'attribuer pour les Associations 14 600.00 € et pour le CCAS 25 000.00 €.

Le Budget tient compte de ces montants.

Entendu les explications de Mme Le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **APPROUVE A LA MAJORITE**, par **16 voix POUR** (dont 3 pouvoirs), **4 CONTRE (M Patrick SNAKOSWSKI, Mme Marie-Christine DELME, M Christophe LE VAILLANT, Mme Catherine GRECO)**, et **3 ABSTENTIONS** (dont 1 pouvoir), (**M Mickael HIDALGO, Mme Céline MARLIER, Mme Melissa GUILLEMARD CHAT**)

#### **Délibération n° 2025-40 Subventions aux associations**

Mme Le Maire énumère les subventions allouées aux associations pour le budget 2025 et précise que ne pourront prendre part au vote, ni les présidents ou membres des associations concernées par l'attribution d'une subvention.

ASSOCIATIONS	MONTANT ACCORDÉ
ADLM Modélisme	550,00 €
ADOT77(don d'organes)	150,00 €
AS LYCÉE CDG	900,00 €
Goële Photo	0,00 €
Comité des fêtes	2 000,00 €
Ecole de musique Edward Chekler	500,00 €
Goële Rando	200,00 €
Croix Rouge	400,00 €
Amicale des anciens	2 300,00 €
Le souvenir Français	100,00 €
Les boules de la source	1 100,00 €
Les foulées longperroises	600,00 €
Les Jours Heureux	300,00 €
Les Kangourous	2 000,00 €
Les petits bergers Longperrois	1 600,00 €
Ligue contre le cancer Seine-et-Marne	400,00 €
Livr' Echange	1 000,00 €
UNC (Anciens Combattants)	500,00 €
<b>Total</b>	<b>14 600,00 €</b>

Mr Snakowski fait remarquer que le montant des subventions est moins élevé que 2024.

Mme Le Maire lui répond que pour cette année moins de dossiers ont été déposés.

Mme Le Maire avant de mettre au vote précise que :

Mme MARLIER pour le comité des fêtes

Monsieur LE VAILLANT Christophe pour les foulées longperroises

Mme Doyelle et Mme Rongione pour le Livr'échange

Ne pourront pas prendre part au vote pour les associations les concernant

Entendu les explications de Mme Le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **APPROUVE A L'UNANIMITE**, par **22 voix POUR (dont 4 pouvoirs) et 1 ABSTENTION (M Mickael HIDALGO)**

#### **Délibération n° 2025-41 Emplois communaux – Création de postes**

Mme Le Maire explique que suite à divers mouvements du personnel et d'une réorganisation des services envisagée du fait de l'augmentation de population, il est proposé dans la continuité de la délibération n° 2021-23 du 11 juillet 2021 de créer :

1 poste dans la filière animation catégorie B,

1 poste dans la filière administrative catégorie B

Pour permettre la nomination de fonctionnaire en poste ou en recrutement modifier le tableau des emplois communaux

Mr Snakowski prend la parole : « vous augmentez les effectifs au centre de loisirs alors que le DGS de la CARPF avait indiqué que tous les logements n'auront aucun impact »

Mme le Maire ne répond pas à la question hors sujet et met au vote.

Entendu les explications de Mme Le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**APPROUVE A L'UNANIMITE,**

**par 23 voix POUR (dont 4 pouvoirs)**

### **Informations**

- Concernant les tablettes

Mme Le Maire indique que à cause de problèmes de livraison, l'ensemble des élus ne pourra pas être équipé, de ce fait, la communication se fera par mail jusqu'à la fin du mandat.

- Concernant le City Stade,

M Toussaint prend la parole pour expliquer le projet en détaillant les aménagements prévus ; indique en réponse à la question de Mr Le Vaillant qui voudrait voir les plans, que ce projet est soumis à appel d'offre et que toutes les informations seront communiquées en temps voulu.

Mme le Maire précise que ce projet est une fierté pour notre commune.

### **Questions diverses**

- M Snakowski rebondit au sujet des questions posées au précédent conseil concernant le nombre de logement face à la mairie ; la réponse ne lui a pas été donnée.

Mr Marta lui répond qu'il devrait disposer de toutes ces informations compte tenu de sa précédente position au sein du conseil municipal, avant sa démission et sa qualité de 1<sup>er</sup> adjoint.

En réponse, la répartition des logements est de : 31,95% accession, 32% locatif intermédiaire, 32% social, pour 194 logements au total.

Mme Gréco demande si une résidence Séniors est prévue. Mme le Maire lui répond qu'elle ne dispose pas de cette information.

- Le city stade

Questions de Mme Delmé, Mme Gréco :

- Est-ce que le city stade sera protégé la nuit puisque parfois il fait office de regroupement de jeunes ?
- Des poubelles sont-elles envisagées ?

Réponse de M Toussaint :

Le réaménagement n'inclut pas une protection supplémentaire mais vise la sécurité pour les enfants.

### **Intervention de M Le Vaillant :**

M Le Vaillant remercie les élus qui ont été présent lors de l'évènement des « Foulées Longperroises » et la mairie pour le matériel mis en place par le service technique.

En revanche, il souligne qu'un élu a triché lors de la course, il s'agit de M Hidalgo.

M Le Vaillant :

« C'est une honte et je demande la démission immédiate du conseiller ».

« le comportement de M Hidalgo est inacceptable et lamentable, on peut lui décerner la médaille de la honte ».

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Le Maire clos la séance il est 21h49.

La secrétaire,



Majda GUERCHAIRI

Le Maire,



Florence RONGIONE